



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 31 mai 2013 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

Présents : 10 conseillers municipaux

Absents : M. Bardet pouvoir à N. Labosse, D. Robert pouvoir à G. Rougier, P. Germain, Éric Landrier,

Secrétaire de séance : Marc Domingo

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Madame le maire a proposé d'ajouter un point supplémentaire à savoir :

-SIET réactualisation de l'extension BT Chemin de la Corvée

-Stationnement période estivale

1. OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE : Demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projet basse énergie et pour le lot chaufferie

Madame le maire fait part au conseil que les dossiers de demandes de subventions peuvent être déposés depuis que l'ensemble du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) a été entériné et validé par ENERTECH (assistance à Maitrise d'Ouvrage du Conseil Régional sur les appels à projet) et par le bureau d'étude TRAMIER (Etude des Fluides).

Elle précise que la subvention sollicitée dans le cadre de **l'appel projet basse énergie** est de : 40 000 € et que l'aide escomptée pour le **lot chaufferie** serait de 70 à 80 %, calculée sur le surcoût d'installation d'une chaufferie bois par rapport à une solution traditionnelle, serait de l'ordre également de 40 000 €.

Les deux demandes de subvention (projet basse énergie et le lot chaufferie) sont approuvées à l'unanimité.

Madame Labosse signale aussi, qu'après avoir rencontré monsieur le Sous-Préfet, elle a pu obtenir qu'un nouveau dossier soit déposé auprès de l'Etat pour une aide sur les crédits européens (DETR - FEADER) pour la partie espace de service (40 %) (la chaudière n'étant pas prise en compte) et au titre de l'accessibilité de cet espace (60% plafonné à 40 000 €). Le dossier sera présenté comme l'aménagement d'un bâtiment communal (annexe de la mairie).

Pour toute la partie logements, le Conseil Régional de Bourgogne financera les travaux à hauteur de 40 %, la demande de subvention sera adressée après les ouvertures de plis des entreprises qui auront répondu à l'appel d'offres.

2. PANNEAUX PÉDAGOGIQUES : demande de subvention au Conseil Général « amende de police »

Tels que prévus lors de la préparation du budget primitif, des devis ont été sollicités pour la pose de deux panneaux pédagogiques, dont l'implantation se fera normalement route d'Auxerre et rue du Pont Neuf (tenant compte d'une étude de la DDT). Ces acquisitions peuvent bénéficier d'une aide au titre des amendes de police auprès de Conseil Général.

Il est prévu également d'intégrer à ce dossier 2 miroirs routier (chemin de la Corvée et ex-point propreté)

Approbation à l'unanimité selon le plan de financement ci-dessous

2 Radars (solaire) : 5 988 € HT

2 miroirs 806 € HT

6 794 € HT

Subvention sollicitée 50 % : 3 397 €

3. SIET : convention extension place de l'Hôtel de Ville

Au cours du conseil municipal du 22 mars, l'avant projet des futurs travaux d'aménagement de l'ancienne trésorerie avait été adopté pour un coût global approximatif de 8452.57 € TTC, dont à la charge de la commune 4 664.47 €. La convention financière nous a été adressée pour signature.

Vote appratif à l'unanimité pour la signature de la convention

4. SIET : extension BT Chemin de la Corvée

Lors de la séance du conseil du 5/10/12, il a été accepté de lancer l'avant-projet pour l'extension Basse Tension du Chemin de la Corvée et représentant un montant prévisionnel de TTC 29 009 €. Après une réactualisation du marché par l'entreprise SOMELEC (le dossier ayant pris du retard dans le cadre des accords), la Fédération Départementale d'Électricité de l'Yonne invite à re-délibérer sur le nouveau montant prévisionnel soit TTC 29 679.52 €

A noter que les propriétaires concernés par l'opération ont été avisés par courrier en date du 20 avril précisant que leur participation par voie de conséquence sera ajustée à la fin du chantier. Le conseil accepte à l'unanimité.

5. CONTRAT DE CANTON 2013-2015 (CRÉDIT DU DÉPARTEMENT): répartition de l'enveloppe triennale

Monsieur Pellerin Conseiller Général, a communiqué l'enveloppe financière attribuée à notre canton qui s'élève à 292 036 € qui sera répartie sur 3 ans (2013 à 2015).

Le conseil est invité à délibérer, conformément au règlement du conseil général, sur la répartition dont lecture est faite, à savoir pour la communauté de communes (construction du groupe scolaire) : 249 558 € (versé par tiers de 2013 à 2015), Nitry 21 893 €, et Poilly 20 585 € pas de connaissance de projets pour ces deux villages (aides attribuées pour 2015).

Après en avoir délibéré, le conseil s'abstient à 7 voix (3 pour cette répartition).

6. DGF 2014 : recensement des voies communales

Dans le cadre de la préparation de la dotation globale de fonctionnement 2014, la préfecture recense la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Monsieur Simonnet présente le tableau de 2006 qui a été mis à jour et il a été totalisé 33 985 ml. Le conseil valide à l'unanimité le tableau de recensement.

7. RANDONNEES DU TONNERROIS : Implantation d'une table de lecture patrimoniale sur le circuit de randonnée

Sur proposition du Pays, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'implantation d'une table de lecture patrimoniale afin de promouvoir les circuits de randonnées ainsi que la pose d'un panneau de départ. La table de lecture sera au meurger dit vigne ronde (ex maison dieu) et le panneau de départ se situera au parking de la porte d'Avallon.

Le coût est pris en charge par le Pays du Tonnerrois seul le petit entretien courant annuel (le nettoyage et le fauchage autour des mats sont à la charge de la commune).

8. CONVENTION TRIPARTITE TOURISME

Madame le Maire soumet à délibération le renouvellement de la convention tripartite qui lie le Syndicat d'initiative - la commune de Noyers et la Communauté de Communes Nucérienne, sans changement, seule la durée proposée passe à 3 années. Accord à l'unanimité.

9. STATIONNEMENT CENTRE VILLE

En raison des manifestations de cet été et pour le marché hebdomadaire, il a été proposé lors de la réunion publique du 3 mai organisée par le S.I. que le conseil puisse réfléchir sur l'interdiction du stationnement sur les places de l'Hôtel de Ville et Marché au Blé les mercredi, samedi et dimanche.

Après débat animé tenant compte des difficultés pour la mise en œuvre d'un tel dispositif et du problème : comment faire assurer le respect de l'interdiction ?

Le conseil vote unanime en faveur

- de l'implantation d'un panneau « Parking Obligatoire » direction salle polyvalente,
- d'un arrêté d'interdiction le mercredi pour le marché (du 15 juin au 15 septembre)
- d'un arrêté d'interdiction de stationnement le samedi et le dimanche (du 6 juillet 15 septembre) sur les secteurs de la Place de l'Hôtel de Ville et la Place du Marché au Blé.

10. INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- ✓ **Murs des Fossés** (compte rendu de D. Simonnet). L'entreprise doit recontacter la mairie après la baisse du Serein (les travaux sont prévus pour l'été).
- ✓ **Salle Polyvalente** (compte rendu de D. Simonnet): aménagement de la cuisine presque terminé (reste à installer le gaz). Le conseil municipal décide d'élever le montant de la caution à 500 € pour tenir compte des télécommandes des rideaux.
- ✓ **Voirie**: (compte rendu de G.Rougier) , l'entreprise BOUJEAT a été retenue par la commission d'appel d'offres, les travaux d'entretien et de modernisation du Chemin de Clavisy, de la rue des Vignerons, et la traversée de Puits de Bon devraient débuter vers le 20 juin. Une enveloppe de 9040 € a été allouée à la commune pour ces travaux.

11. POINTS DIVERS :

- ✓ Appartement de la Commune occupé par M. et Mme Guillaume Bardet depuis le 1^{er} mai.
- ✓ Pierre et Martine Vernet ont adressé une lettre à la mairie pour demander que ne soient plus employés des herbicides. Monsieur Rougier signale que la commune n'en utilise plus dans les caniveaux et souligne qu'il n'est pas facile de retirer l'herbe au milieu des pavés. Réponse leur sera faite.
- ✓ Réunion de préparation du 14 Juillet prévue pour le 5 Juin 2013. Toute personne souhaitant aider peut se faire connaître en mairie.

12. PAROLE AU PUBLIC :

- ✓ Questions de Claudine Kleinbauer :
Elle s'interroge sur l'interruption de la ligne blanche continue à proximité du Moulin jusqu'à la Porte de Tonnerre. La question sera posée à L'ATR de Tonnerre.
Elle demande à nouveau de ne pas passer avec la tondeuse sur les dalles de pierre salies par les résidus de tonte situées devant son garage et que l'employé qui tond les accotements de la route de Tonnerre ramasse les papiers avant la tonte.
- ✓ Information de T. Drosson, président du SI :
Suite à une lettre d'un groupe de touristes irrités de la manière dont M. Guillemot avait fait office de guide, il indique au Conseil Municipal qu'il a été décidé de s'en séparer, sachant que ce n'était pas la première remarque et que monsieur Guillemot avait déjà été invité à revoir sa prestation malheureusement en vain. Le conseil approuve.
- ✓ Madame Saonit demande s'il peut être remis des bancs au choumain et quelques poubelles supplémentaires.